



CNESER en commission permanente du 12 novembre 2024

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Ministre,
Messieurs les Directeurs Généraux,
Mesdames et messieurs les membres du CNESER,

Nous connaissons une **attaque que nous pensons sans précédent envers les fonctionnaires** que nous sommes. La brutalité du ministre de la fonction publique **accroît l'état de souffrance au travail**, déjà fort préoccupant, des personnels de l'ESR. Dans le contexte budgétaire qui est le nôtre, avec des plans d'économies drastiques conduisant à une diminution des capacités d'accueil et des gels d'emploi, ce ne sont pas les universités qui compenseront la baisse de salaire inique envisagée pour pénaliser encore davantage les collègues malades, et notamment les femmes et les plus âgés.

Et que dire de la mention du CNESER par le même ministre dans la liste des « comités théodules » susceptibles d'être supprimés. Certes, la démocratie et ses institutions peuvent apparaître plus chronophages que le fonctionnement autocratique voire autoritaire, mais nous rappelons que le CNESER est l'instance représentative de toute la communauté et qu'affirmer son inutilité relève au minimum d'une méconnaissance de son fonctionnement et de son rôle. C'est une attaque inadmissible de la part d'un ministre de la fonction publique.

Revenons, dans un premier temps, sur **le contexte budgétaire des établissements. Déjà alarmant**, il **sera encore aggravé par le PLF 2025**. En effet, d'après les jaunes budgétaires, dans la LFI 2024, l'ensemble des opérateurs rattachés au programme 150 de la Mires affichaient un résultat prévisionnel 2024 en déficit de 1,091 Md€ (333,465 M€ de salaires et de fonctionnement et 758,452 M€ d'investissements non financés). En fait, cette année, les opérateurs qui en ont eu la possibilité auront dû piocher 1,174 Md€ dans leurs fonds de roulement pour équilibrer leurs activités et poursuivre les investissements dans leur patrimoine immobilier et scientifique (414 M€ de sous financement des salaires et du fonctionnement ; 760 M€ d'autofinancement des investissements), soit un peu moins de la moitié des fonds de roulement disponibles de l'ensemble des opérateurs du programme 150. A ce rythme-là, l'essentiel des universités se retrouvera en cessation de paiement à un horizon très proche.

Rappelons ici, s'il en est besoin, que les missions de service public de l'ESR sont essentielles au développement de la société - l'article L123-2 du code de l'éducation en témoigne. **Il est donc indispensable de trouver des solutions pour financer davantage l'ESR public. Une piste consiste à réorienter tout ou partie du crédit impôt recherche (CIR)**. En effet, avec le CIR, la recherche et développement (R&D) privée bénéficie en France de l'aide publique la plus généreuse du monde : la dépense de CIR est prévue à 7,6 milliards d'euros en 2024, faisant ainsi du CIR la première niche fiscale en France alors qu'il est prouvé qu'il est singulièrement inefficace. D'un côté, le CIR manque son principal objectif d'atteindre 2 %

du produit intérieur brut (PIB) pour la dépense de R&D privée. D'un autre côté, d'après France Stratégie (2021)*, le CIR manque son objectif d'attractivité de la France pour la R&D.

Ces échecs quantitatif et qualitatif du CIR sont à mettre en relation avec une autre de ses déficiences : l'absence d'évaluation de la qualité de la R&D ouvrant droit au CIR et l'absence de conditionnement de cette aide publique pourtant très coûteuse et particulièrement choquante pour les scientifiques de la recherche publique qui doivent au contraire faire face à la restriction de leurs budgets et à une multitude d'exigences, de contrôles et d'évaluations pour obtenir le financement de leurs activités de recherche. Pour développer la recherche et pas seulement le résultat financier d'entreprises privées, après 18 ans d'errance, ne serait-il pas temps d'enfin financer et développer une recherche publique afin que nos laboratoires soient plus reconnus et attractifs ?

Ce contexte budgétaire délétère est d'autant plus préoccupant que ***nous arrivons au terme de la création d'établissements publics expérimentaux (EPE) permise par l'ordonnance de 2018***, que ***les sorties d'expérimentation vont se précipiter*** dans les deux ans qui viennent, et que ces sorties ont l'air de se profiler sous la forme de grand établissement (GE) - nous voyons la 3e aujourd'hui - alors que rien ne l'impose. Il y a donc un grand risque que, sous la pression budgétaire, nous voyions se multiplier des diplômes d'établissement financés par des frais d'inscription librement fixés en lieu et place de diplômes nationaux et, corrélativement d'ailleurs, diminuer les capacités d'accueil au motif de renforcer le taux d'encadrement et favoriser « l'excellence » c'est-à-dire la sélection qui serait soi-disant nécessaire pour obtenir des financements par appel à projet, etc.

Pour la FSU, ces stratégies sont à courte vue financière, délétères à l'égard de la formation de la jeunesse et de l'avenir de notre société, et emmènent l'ESR public et la société « droit dans le mur » ! Pour la FSU, le rôle de l'enseignement supérieur est d'éduquer et d'instruire toutes et tous les jeunes qui se présentent et de se donner les moyens de les amener au plus haut niveau de qualification, en réduisant les inégalités sociales et financières de départ. La FSU dénonce par ailleurs toute attaque des libertés académiques. Les axes de recherche ne peuvent être imposés en fonction de leur soi-disant caractère « *bankable* ». La FSU rappelle la nécessité de financer de façon pérenne une recherche scientifique avec une grande part de liberté, seule à même de produire innovation et progrès sur le moyen et long terme.

Cela suppose, à l'opposé des tendances qui sous-tendent l'autonomisation des universités, des cadres réglementaires protecteurs qui permettent l'exercice de nos missions de service public. Nos voix doivent être entendues et prises en compte. Pour cela, nous avons besoin de collégialité, de liberté et de démocratie. C'est à ces seules conditions que l'ESR public pourra répondre aux immenses défis qui sont devant nous.

* <https://www.strategie.gouv.fr/publications/evaluation-credit-dimpot-recherche-rapport-cnepi-2021>